

Compte-rendu conseil municipal du 21 septembre 2012

Présents : Christiane COLAS, Pierre CHAPUY, Martine MATHY, Martial LOISY, Hervé COLAS, Marie-Claude MIGNOT (arrivée à 21h), Marie-Claude FELIX, Gilles TABOULOT, Jean-Luc FROMONT, Jacques SASSOT, Florian VIALAR, Didier FAUSSURIER (arrivé à 21h30).

Excusé : Laure PERREAL, Christophe GRUEL

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 juillet 2012 et passe à l'ordre du jour.

1) Budget principal : décision modificative n° 3 : DL 2010921-01

Le conseil adopte la décision modificative du budget principal portant sur des ajustements en section d'investissement :

- Ajout de 3600 € pour les travaux sur bâtiments publics (chauffe-eau + douches des vestiaires au stade de foot)
- Ajout de 540 € pour pouvoir solder le poste matériel 2011 (bornes à incendie à Montburon)
- Ajout de 3000€ pour les travaux au cimetière (columbarium)

Soit un besoin de 7140€ qui est pris sur l'opération « Sécurisation parking » pour 7000€ et sur « Matériel 2012 » pour 140€.

2) Assainissement collectif :

- PAC (participation pour l'assainissement collectif) : DL 2010921-02

Le conseil décide de délibérer à nouveau sur la PAC afin de « sécuriser » la délibération prise en juillet (annulation de la tarification spécifique pour les logements sociaux). La PAC s'établira à 8€ par m² de surface taxable quelque soit le type de construction (logement, bureaux, surface commerciale...) et de constructeur.

- Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau DL 2010921-03

L'étude concernant le système d'assainissement collectif du Logis Neuf est éligible au dispositif d'aides mis en place par le Conseil Général de l'Ain et l'Agence de l'Eau. Une délibération est prise pour demander à pouvoir en bénéficier.

- Programme travaux

Pierre Chapuy informe le conseil que les travaux de voirie sont terminés, avec cependant des réfections de route qui n'ont pas été réalisées (oublis des services de la communauté de communes).

Il fait également état d'un problème de fuite sur le réseau d'assainissement qui passe sur la propriété Jurado : la caméra passée par la société Sogédo indique plus de 15 anomalies sur 33 mètres. Un devis de chemisage avec pose de regard s'élève à 10 967€ TTC. Le conseil souhaite étudier d'autres solutions : rejoindre la grosse canalisation qui passe dans le pré voisin, passer sur le domaine public...

Par ailleurs, le réseau d'assainissement qui passe sur le terrain d'implantation de la surface commerciale a également été vérifié : un devis de 7 127€ TTC a été réalisé. Le conseil suggère que la réparation soit effectuée en même temps que le raccordement de la surface commerciale. L'évolution du réseau d'assainissement du secteur est discutée.

3) Cimetière communal :

Révision des tarifs des concessions DL 2010921-04

Le conseil prend connaissance des tarifs de concessions pratiqués dans les communes alentour, et décide de réviser les tarifs communaux :

- Concession 30 ans : 160€ (80€ jusqu'à présent)
- Concession 50 ans : 300€ (155€ jusqu'à présent)
- Concession columbarium 15 ans : 100€ (80€ jusqu'à présent)
- Concession columbarium 30 ans : 160€ (80€ jusqu'à présent)
- Emplacement columbarium 15 ans : 500€ (350€ jusqu'à présent)
- Emplacement columbarium 30 ans : 1000€ (700€ jusqu'à présent)

Projet d'agrandissement du columbarium

Il ne reste plus qu'une seule case sur les 7 existantes des 2 colonnes de columbarium. Il est donc décidé d'installer une colonne supplémentaire de 3 cases. 3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu, les entreprises Lafay et Comtet: le conseil retient la proposition de l'entreprise Comtet pour un montant de 2498.33€ HT.

4) Adhésion à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Montrevel

La Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse propose deux groupements de commandes pour les achats :

- de papier d'impression et d'enveloppes vierges,
- de produits d'hygiène et d'entretien.

Un nouvel appel d'offre va être lancé pour attribuer de nouveaux marchés portant sur la période 2013 à 2016.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune à ces deux groupements de commandes qui permettent des économies sur les consommables (DL 2010921-05 pour les papiers, DL 2010921-06 pour les produits d'entretien)

5) Travaux local commercial : Point sur la séparation des fluides

Martial Loisy fait part du compte rendu d'examen d'installations électriques transmis par l'entreprise Socotec, avant visite du consuel. Il ressort que de gros travaux d'électricité sont à prévoir afin de séparer les installations dans le respect des normes en vigueur.

Mr Chevillard, de l'entreprise Caillaud Ingénierie a estimé le montant des travaux nécessaires à la séparation des fluides. Les cahiers des charges des différents lots sont en cours de préparation :

- Plâtrerie, menuiserie, carrelage
- Électricité, courants faibles, chauffage électrique
- Plomberie sanitaire chauffage

Mr Jounot de l'entreprise Evastud doit quant à lui, estimer le montant des travaux visant à séparer les entités et aménager des sanitaires côtés boulangerie.

En fonction du montant des travaux, un MAPA (marché à procédure adaptée) pourra être réalisé pour faire appel aux entreprises.

6) Erreur matérielle au PLU

Il a été constaté une incohérence dans le classement PLU de la parcelle AA295 à l'occasion d'une demande de renseignement d'urbanisme en vue d'un projet de construction d'une maison d'habitation. En effet, le PLU indique une petite partie classée en A, alors que d'autres documents n'en font pas état. Il s'agit là d'une erreur d'impression du PLU, qui n'est pas conforme au classement décidé lors de sa réalisation. Mme le Maire doit donc prendre un arrêté visant à engager une procédure d'erreur matérielle. Une enquête publique d'une durée d'un mois sera nécessaire, avant révision du PLU et réimpression des documents.

7) Rapport d'activités du SIEA

Florian Vialar rend compte du rapport d'activités 2011 du SIEA. L'installation de la fibre optique avance (5700 abonnés à ce jour), 340 communes ont choisi de transférer leur compétence éclairage public au SIEA (51 ont refusé et 28 ne se sont pas encore prononcées), le SIEA gère le cadastre des 419 communes, il emploie 39 agents. Le document complet est à disposition au secrétariat de mairie.

8) Questions et communications diverses

- L'agence de l'eau a versé la prime annuelle pour l'assainissement de 5805€32 soit une hausse de 727€ par rapport à 2011.
- Hélianthe a transmis son rapport portant sur le suivi des températures à la ferme communale. Il en ressort des décalages entre les moments de fourniture de chauffage et les besoins liés à l'utilisation par la garderie périscolaire ou le centre de loisirs. Des préconisations sont faites pour mieux régler l'horloge et ajuster la température minimum de chauffage. Martial Loisy propose de réaliser une étude similaire dans le bâtiment école.
- Zone d'activité de Cornaton : la communauté de communes souhaite engager une réflexion sur la signalétique et l'organisation des zones d'activité. Hors celle de Cornaton est partagée entre zone d'activité communale et intercommunale. Il paraît important d'avoir une vision globale de l'aménagement et de la signalétique. Une rencontre avec Mr et Mme Basset a eu lieu afin d'étudier l'opportunité de racheter la desserte privée qui passe derrière France Boisson et ainsi réorganiser l'accès aux locaux de Mr Savry.
- Une nouvelle coiffeuse est installée au Logis Neuf.
- Deux infirmières libérales vont s'installer prochainement au 30 route de Curtafond à Confrançon tout d'abord à mi-temps.
- La demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) faite par la commune pour la création du ralentisseur sur la RD92b a été refusée.
- Martine Mathy informe le conseil que la rentrée des classes s'est bien déroulée, avec 196 enfants scolarisés dont 130 de Confrançon (+7 par rapport à l'année passée) et 66 de Curtafond (-8 par rapport à l'année passée).
- Hervé Colas indique que la commission associations a travaillé sur le planning d'utilisation du gymnase, avec quelques modifications par rapport à la saison dernière.
- Le conseil prend connaissance du courrier de Christophe Gruel annonçant sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.